

En 2012, quarante-sept bassins de vie façonnent l'Alsace

En Alsace, les 47 bassins de vie 2012 mettent en évidence la répartition des équipements (services et commerces) d'usage fréquent ou irrégulier par les habitants de la région. Les grands bassins urbains, comme Strasbourg ou Mulhouse, dotés de l'ensemble des équipements, se distinguent des bassins de vie construits autour de villes plus petites, historiquement structurantes pour la région, à l'exemple de Brumath ou Munster. Ce sont les équipements ou services de santé qui sont les moins fréquents dans l'ensemble des bassins de vie. Néanmoins, la majorité des résidents sont à moins d'une demi-heure de ces équipements.

L'espace alsacien est structuré en 47 bassins de vie de taille inégale, dont 40 sont intégralement inclus dans la région. La barrière naturelle des Vosges a pu, par le passé, limiter les échanges avec les régions voisines et consacrer des habitudes de consommation et de déplacements, qui en partie, perdurent encore aujourd'hui. Les bassins de vie suprarégionaux majoritairement situés en Alsace Bossue, au nord-ouest de la région englobent des communes lorraines. Deux autres bassins, au sud de la région, s'avancent en Franche-Comté. Par ailleurs, neuf

- 62,5 % des Alsaciens résident dans huit bassins de vie.
- 80 % des équipements de la gamme supérieure sont présents dans les bassins urbains.
- Sept bassins de vie dépassent les limites de la région.

communes alsaciennes dont huit en Alsace Bossue sont dans la zone d'influence d'un pôle de services lorrain. Enfin, il n'est pas tenu compte ici de la présence d'équipements hors de France : il n'y a donc pas de bassin de vie transfrontalier.

Huit habitants sur dix résident dans un bassin de vie d'au moins 20 000 habitants

	Nombre de bassins de vie	Nombre de communes	Part de la population (en %)	Nombre moyen d'équipements présents
Moins de 15 000 hbts	12	138	6,7	54
De 15 000 à moins de 20 000 hbts	15	273	13,9	65
De 20 000 à moins de 40 000 hbts	12	240	16,9	72
40 000 hbts ou plus	8	276	62,5	91

hbts : habitants

Source : Insee, base permanente des équipements 2010, recensement de la population 2009

La superficie des bassins de vie varie de 32 km² pour le bassin de vie de La Wantzenau à 454 km² pour celui d'Haguenau. Cependant, la forêt entourant la ville de Haguenau, très étendue, augmente sensiblement la surface de ce bassin.

La population des bassins de vie est comprise entre 7 600 et 473 000 habitants.

Douze bassins affichent moins de 15 000 habitants, vingt-sept en comptent de 15 000 à 40 000 et huit dépassent 40 000 habitants.

Les bassins de vie les plus peuplés sont les plus équipés

En 2009, près de deux Alsaciens sur trois résident dans un bassin de vie d'au moins 40 000 habitants. Dans ces bassins, les résidents ont accès à la quasi-totalité des équipements. Ces bassins, urbains et densément peuplés, concentrent 80 % des équipements de la gamme supérieure. Dans celle-ci, près de trois équipements sur quatre appartiennent au domaine de la santé et du social (établissements de santé, urgences, maternités, structures pour personnes handicapées et médecins spécialistes).

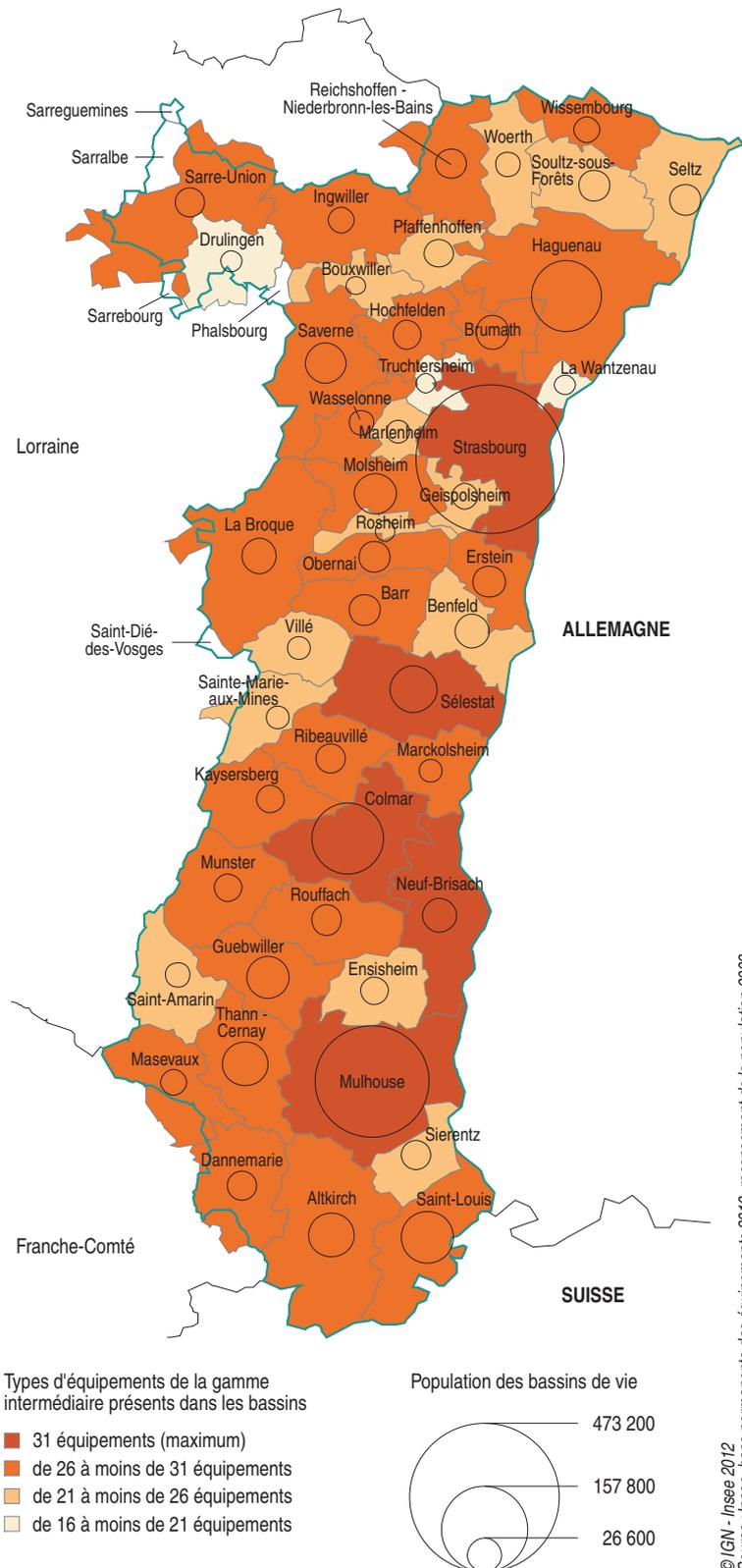
Du nord au sud, les bassins de Haguenau, Strasbourg, Sélestat, Colmar et Mulhouse, les plus peuplés et les plus équipés, irriguent la façade est de l'Alsace tout en attirant les communes situées plus à l'ouest, en particulier pour les grands équipements de santé. Le bassin de Saverne, frontalier avec la Lorraine, peuplé de 33 800 habitants et bien équipé, matérialise une porte d'entrée de l'Alsace.

Dans les bassins de vie les moins peuplés, les habitants accèdent à l'ensemble des services de la gamme de proximité. En revanche, plusieurs équipements de la gamme intermédiaire, comme certains commerces spécialisés, des services aux personnes âgées ou

les laboratoires d'analyses médicales, sont moins fréquents. La plus ou moins grande présence au sein des bassins de vie des équipements des trois gammes

(de proximité, intermédiaire, supérieure) permet de répartir ces territoires en six groupes (cf. tableau ci-après) selon le degré d'autonomie de ces bassins.

Population et niveau d'équipements



Les bassins de vie d'Alsace

Type de bassins	Part de la population régionale	Niveau d'équipement	Bassins de vie
Grands bassins de vie urbains structurants	56 %	<p>Les habitants de ces bassins de vie ont accès à la quasi-totalité des équipements. Dans ces bassins de vie, le pôle de services concentre la plupart des équipements, à l'exception du bassin de Sélestat où un équipement sur deux se trouve en dehors du pôle.</p> <p>Pour la moitié de la population, 10 minutes de trajet (aller-retour) suffisent pour accéder à un équipement de la gamme intermédiaire.</p> <p>Pour la gamme supérieure, les temps d'accès médians aux communes possédant l'équipement sont pour les bassins de vie de Colmar et Strasbourg de moins de 5 minutes. Pour les quatre autres, ces temps sont compris entre 15 et 20 minutes.</p>	Colmar, Haguenau, Mulhouse, Saverne, Sélestat, Strasbourg
Bassins de vie diversifiés	10 %	<p>Tous les équipements de la gamme intermédiaire sont présents dans ces bassins de vie. Dans la gamme supérieure, quelques spécialités médicales ou paramédicales peuvent faire défaut, ainsi que quelques commerces alimentaires spécialisés comme la poissonnerie ou les produits surgelés.</p> <p>Les équipements de proximité et intermédiaires sont plus dispersés sur le territoire du bassin de vie que dans les grands bassins urbains.</p> <p>Dans ces bassins, la population accède en moins de 10 minutes (aller-retour) à la commune disposant des équipements de la gamme intermédiaire, sauf dans le bassin d'Altkirch, où il faut compter 15 minutes.</p> <p>Pour la gamme supérieure, les temps d'accès médians sont compris entre 15 et 30 minutes. Tous ces bassins sont situés à proximité de Mulhouse.</p>	Altkirch, Guebwiller, Saint-Louis, Thann-Cernay
Bassins de vie autonomes	8 %	<p>Ces bassins sont bien pourvus en équipements de la gamme intermédiaire, à l'instar de ceux du groupe précédent. De même, 80 % des commerces et services de la gamme se situent dans les pôles de service. La moindre présence d'équipements de la gamme supérieure tels que les services d'urgences médicales, les structures pour handicapés ou pour les personnes âgées voire les maternités sépare cet ensemble de bassins de vie, du groupe des bassins diversifiés.</p> <p>Néanmoins, le bassin frontalier de Wissembourg, au nord-est de la région, compte 25 équipements de la gamme supérieure sur 35 possibles ; celui de La Broque, situé dans la vallée de la Bruche, en compte 15. L'accès à certains de ces équipements peut y atteindre 30 à 45 minutes (aller-retour). Dans les autres bassins, les temps moyens sont inférieurs quelle que soit la gamme.</p>	La Broque, Erstein, Molsheim, Obernai, Sarre-Union, Wissembourg

Type de bassins	Part de la population régionale	Niveau d'équipement	Bassins de vie
Bassins de vie dépendants pour les soins spécialisés	7 %	<p>Les bassins de vie de ce groupe sont constitués autour d'anciens bourgs structurants, chefs-lieux de cantons pour la plupart. Bien équipés dans la gamme intermédiaire mais moins dotés en équipements de la gamme supérieure, notamment les établissements de santé, ces bassins paraissent moins autonomes au regard d'équipements d'usage moins fréquent. À noter que le bassin de Neuf-Brisach est pourvu de tous les équipements de la gamme intermédiaire.</p> <p>Pour la gamme supérieure, dans ces bassins de vie les structures d'accueil ou de services spécialisés dans le domaine de la santé sont moins fréquents. Les cinémas, hypermarchés, lycées et agences pôle emploi sont peu présents.</p> <p>Les temps d'accès vers les communes disposant de ces équipements de la gamme supérieure sont très variables.</p>	Brumath, Ingwiller, Munster, Neuf-Brisach, Reichshoffen-Niederbronnles-Bains, Ribeauvillé, Wasselonne
Bassins de vie moins diversifiés	12 %	<p>Les équipements de la gamme intermédiaire sont moins présents, en moyenne, que dans les groupes qui précèdent.</p> <p>Les bassins de vie de ce groupe disposent de trois à dix équipements de la gamme supérieure. La moitié des bassins de vie dispose par exemple d'un centre de santé, de la présence d'une sage-femme, d'un établissement de santé de moyen séjour. En outre, des médecins spécialistes exercent dans plusieurs de ces bassins. Plusieurs autres équipements peuvent être absents (établissement de santé, établissement pour enfants handicapés, lycée, cinéma, agence de travail temporaire).</p> <p>La variabilité des temps d'accès aux équipements de la gamme supérieure, de 20 à 40 minutes, atteste de leur rareté.</p>	Barr, Benfeld, Dannemarie, Ensisheim, Geispolsheim, Hochfelden, Kayzersberg, Masevaux, Pfaffenhoffen, Rouffach, Sainte-Marie-aux-Mines, Sierentz, Soultz-sous-Forêts
Bassins de vie moins autonomes	7 %	<p>Dans ces bassins de vie moins autonomes, en moyenne, une dizaine d'équipements de la gamme intermédiaire n'apparaissent pas. Outre certains équipements de santé, des commerces tels que droguerie-quincaillerie-bricolage ou l'opticien ne sont pas toujours présents.</p> <p>Cependant, plusieurs de ces bassins bénéficient de la proximité d'un pôle urbain.</p>	Bouxwiller, Drulingen, Marckolsheim, Marlenheim, Rosheim, Saint-Amarin, Seltz, Truchtersheim, Villé, La Wantzenau, Woerth

■
Corinne CHALLAND

Bassins de vie 2012

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Il est animé par un pôle (une commune ou une unité urbaine) disposant d'un ensemble **d'équipements intermédiaires**. Deux étapes principales permettent de délimiter le périmètre des bassins de vie :

- identification des **pôles** : les communes ou les unités urbaines disposant d'au moins 16 équipements parmi 31 équipements intermédiaires sont qualifiées de pôles.

- délimitation du bassin de vie, c'est à dire de la **zone d'influence de ces pôles** : cette zone d'influence se compose des communes non pôles les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, heure creuse par la route.

Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Cette base de flux et de pôles est ensuite traitée par une méthode (ANABEL) permettant d'agréger les communes et de dessiner le périmètre des bassins de vie.

Dans cette base de flux, les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte, afin de ne pas éclater un bassin de proximité sur plusieurs bassins de vie.

La base permanente des équipements 2010 a servi à l'élaboration des bassins de vie.

Le précédent zonage en bassins de vie avait été défini en 2003 à partir des données de l'inventaire communal et des flux domicile-travail.

Sources

Le recensement de la population de 2009, cumul des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2007 à 2011, décrit une situation moyenne au début 2009.

La base permanente des équipements (BPE) a pour objectif de proposer annuellement à la date du 1^{er} janvier, une base d'équipements finement localisés construite à partir de sources administratives et de six répertoires : Adeli (Automatisation des listes des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et auxiliaires médicaux du ministère chargé de la santé), le RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé) géré par les conseils de l'ordre des professions réglementées, Finess (Fichier national des établissements sanitaires et sociaux du ministère chargé de la santé), Ramasese (Répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif du ministère chargé de l'éducation) et RES (Recensement des équipements sportifs du ministère des Sports), Sirene (Système Informatique pour le Répertoire des entreprises et leurs établissements) géré par l'Insee.

Définitions

Un **équipement** est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les sept grands domaines d'équipements (services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé, médico-social et social ; transports ; sports, loisirs et culture ; tourisme) se répartissent en trois gammes :

- la **gamme de proximité** comporte 29 équipements : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin généraliste, pharmacie, taxi... ;

- la **gamme intermédiaire** comporte 31 équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation... ;

- la **gamme supérieure** comporte 35 équipements : pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma...

Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Pour en savoir plus

Composition en équipements des trois gammes de la BPE, de proximité, intermédiaire, supérieure :

http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=grille/gamme_bpe.htm

"Le nouveau zonage en bassins de vie de 2012", Insee Première n°1425, décembre 2012.